

1. Identification

Identificateur de produit	Brandt Parco-Root XL		
Autres moyens d'identification			
Code du produit	32055		
Usage recommandé	Agricultural/ Horticultural Use- Micronutrient Fertilizer- Refer to product label.		
Restrictions d'utilisation	Refer to product label.		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	Brandt Consolidated, Inc.		
Adresse	2935 South Koke Mill Road Springfield, IL 62711 États-Unis		
Téléphone	Siège social	1-217-547-5800	
Site Web	www.brandt.co		
Courriel	msds@brandt.co		
Personne-ressource	EH&S / Regulatory Department		
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC(24 heures):		
	États-Unis , Canada ,	1-800-424-9300	
	Puerto Rico		
	Virgin Islands	1-800-424-9300	
	International Maritime	+1 (703) 527-3887	
Fournisseur	Non disponible.		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	Attention	
Mention de danger	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
Conseil de prudence		
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
Intervention	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
Stockage	Garder sous clef.	
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Ammonium ferrique EDTA		21265-50-9	1 - < 3
Sulfate de manganèse , monohydrate		10034-96-5	1 - < 3
SULFATE DE ZINC		7733-02-0	1 - < 3
Octaborate disodique tétrahydraté		12008-41-2	< 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			90 - 100

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	<p>Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.</p>
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction inhalable.
		0.02 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	STEL	3 ppm
	TWA	1 mg/m3
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.2 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction inhalable.
		0.02 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.2 mg/m3	

Composants	Type	Valeur	Forme
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	5 mg/m3	Poussière.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Protection du visage/des yeux	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.		
Protection de la peau			
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques		
Autre	Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.		
Protection respiratoire	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.		
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.		
Considérations d'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants		
9. Propriétés physiques et chimiques			
Apparence	Liquide.		
État physique	Liquide.		
Forme	Liquide.		
Couleur	Noir.		
Odeur	Seaweed odor		
Seuil olfactif	Non disponible.		
pH	Non disponible.		
Point de fusion et point de congélation	-16 °C (3.2 °F) estimation		
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	> 110 °C (> 230 °F)		
Point d'éclair	Non disponible.		
Taux d'évaporation	0.9		
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.		
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité			
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.		
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.		
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.		
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.		
Tension de vapeur	0.00001 hPa estimation		
Densité de vapeur	Non disponible.		
Densité relative	1.29 g/cm3 (Typique)		
Solubilité			
Solubilité (eau)	89 %		

Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	59.05 % estimation
Kg/l (lb par gal)	10.8 lb/gal (Typique)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Contact avec les yeux	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Brandt Parco-Root XL		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	48870 mg/kg
Inhalation		
DL50	Rat	233 mg/l
Orale		
DL50	Rat	17620 mg/kg
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	2550 mg/kg
		2 g/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	2150 mg/kg
SULFATE DE ZINC (CAS 7733-02-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	920 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
Sensibilisation cutanée	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
Cancérogénicité	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
Danger par aspiration	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves	
Brandt Parco-Root XL			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	305.4662 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	544.2468 mg/l, 96 heures
Composants			
Espèces			
Résultats d'épreuves			
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	619 mg/l
Poisson	CL50	Pimephales promelas	370 mg/l

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia obtusa)	30.8 - 44.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	36.9 mg/l, 96 heures
			29.7 - 52.7 mg/l, 192 heures
SULFATE DE ZINC (CAS 7733-02-0)			
Aquatique			
Algues	CL50	Algues vertes (chlorella vulgaris)	5 mg/l, 24 heures
Crustacés	CE50	Amphipod (Crangonyx pseudogracilis)	15.1 - 24.5 mg/l, 96 heures
		Rotifère (Philodina acuticornis)	0.5 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson (Lepidocephalichthyes guntea)	76 - 118.8 mg/l, 24 heures
		Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	10.62 - 11.3 mg/l, 5 Jours
			0.168 - 0.25 mg/l, 96 heures
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)

SULFATE DE ZINC (CAS 7733-02-0)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 04-Janvier-2024

Version n° 01

Avis de non-responsabilité

The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of Manufacturer's knowledge, information and belief at the date of its publication; however, it is provided only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release of the Product. No warranties of any kind, either expressed or implied, including warranties of merchantability or fitness for a particular purpose, are made with respect to the Product or the information provided herein, or that the Product or information herein may be used without infringing the intellectual property rights of others. The information provided in this Safety Data Sheet relates only to the specific Product designated and may not be valid if the Product is used in combination with other materials or in any other process, unless specified herein. The user assumes all risk and liability for loss, injury, damage or expense due to any use, handling, storage or disposal of the Product, and Manufacturer recommends that the user conducts its own tests of the Product to determine suitability of the Product for user's particular use.

**Informations relatives à la
révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données toxicologiques : Données toxicologiques
Données écologiques: Effets écotoxicologiques
Renseignements sur le transport : Nom de l'agence, type d'emballage et sélection du mode de transport
GHS: Classification